

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUIN 2020

Convocation : 02/06/2020

Affichage compte rendu : 11/06/2020

Conseillers en exercice : 33

PRÉSIDENT : C. CHARNAY

SECRÉTAIRE : A. SEMARI

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame CHARNAY, maire, Mesdames BADIN, KAHOUL, TAIAR adjointes, Messieurs KHOUATRA, SEMARI, ROUTABOUL, BAZIN, OZEL adjoints, Mesdames JANNOT, D'ANIELLO ROSA, BRACCO, CHECCHINI, EYDAN, FERNANDES RAMALHO, FRETY-PERRIER conseillères municipales, Messieurs COMBAZ, VERDU, MELLIES, CHARRIER, BOUDJELLABA, conseillers municipaux.

ONT DONNE PROCURATION : monsieur GAGNEUR a donné procuration à monsieur SEMARI ; monsieur PASSI a donné procuration à madame CHARNAY, monsieur BOUTY a donné procuration à madame JANNOT, monsieur HAOUES a donné procuration à monsieur COMBAZ, monsieur LONOCE a donné procuration à monsieur ROUTABOUL, madame FORNENGO a donné procuration à monsieur BOUDJELLABA, madame CHARRIER a donné procuration à monsieur CHARRIER.

Madame la maire demande à l'administration de procéder l'appel.

Présents : 21 procurations : 7

Madame CHARNAY propose monsieur SEMARI comme secrétaire de séance. Le conseil municipal le nomme à l'unanimité.

Madame CHARNAY fait adopter le procès-verbal du conseil municipal du 17 février 2020, par 21 voix pour, 3 abstentions (L. FRETY-PERRIER, M. BOUDJELLABA, S. FORNENGO par procuration), 4 refus de vote (A. MELLIES, E. FERNANDES-RAMALHO, JP. CHARRIER, C. CHARRIER par procuration).

N° 1

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS
--

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 21 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (L. FRETY-PERRIER, M. BOUDJELLABA, S. FORNENGO par procuration), 4 REFUS DE VOTE (A. MELLIES, E. FERNANDES-RAMALHO, JP. CHARRIER, C. CHARRIER par procuration) :

- DECIDE de fixer le nombre d'adjoints à huit ;
- DIT que les adjoints suivants remontent tous d'un rang.

Demande de monsieur MELLIES de procéder à un vote séparé concernant la délibération suivante n°2. Cet amendement est mis au vote et est rejeté.

N° 2

CONFIRMATION DES DELEGATIONS ATTRIBUEES AU MAIRE SUITE AUX MESURES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DE L'EPIDEMIE DE COVID-19

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 21 VOIX POUR, 7 REFUS DE VOTE (A. MELLIES, E. FERNANDES-RAMALHO, JP. CHARRIER, C. CHARRIER par procuration, L. FRETU-PERRIER, M. BOUDJELLABA, S. FORNENGO par procuration) :

- **DONNE** délégation à la maire pour les attributions mentionnées aux 1°, 2° et du 4° au 29° de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- **AUTORISE** la signature des décisions prises dans le cadre de cette délibération par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L. 2122-18 du code général des collectivités territoriales ;
- **AUTORISE** la signature des décisions prises dans le cadre de cette délibération par le directeur général des services, le directeur général adjoint des services, le directeur général des services techniques, le directeur des services techniques et les responsables de service ayant reçu délégation de signature dans les conditions fixées à l'article L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales.

N° 3

COMPTE DE GESTION 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 21 VOIX POUR, 4 REFUS DE VOTE (A. MELLIES, E. FERNANDES-RAMALHO, JP. CHARRIER, C. CHARRIER par procuration), 3 CONTRE (L. FRETU-PERRIER, M. BOUDJELLABA, S. FORNENGO par procuration) :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2019 ;
- **DECLARE** que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La maire ne pouvant prendre part au vote du compte administratif, madame CHARNAY propose de désigner monsieur KHOUATRA comme président de séance. Le conseil municipal le nomme à l'unanimité.

Sortie de madame Charnay

Présents : 20

Procurations : 6

Absents : 7

N° 4

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 19 VOIX POUR, 7 CONTRE (A. MELLIES, E. FERNANDES-RAMALHO, JP. CHARRIER, C. CHARRIER par procuration, L. FRETU-PERRIER, M. BOUDJELLABA, S. FORNENGO par procuration) :

- **APPROUVE** le compte administratif 2019.

Retour de madame Charnay

Présents : 21

Procurations : 7

Absents : 5

N° 5

AFFECTATION DU RESULTAT 2019 SUR 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 19 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (L. FRETU-PERRIER, M. BOUDJELLABA, S. FORNENGO par procuration), 6 REFUS DE VOTE (A. MELLIES, E. FERNANDES-RAMALHO, JP. CHARRIER, C. CHARRIER par procuration, B. JANNOT, P. BOUTY par procuration) :

- DECIDE d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2019 de la façon suivante :

	Résultat clôture exercice 2019	Affectation au budget primitif 2020	Compte d'affectation
Section de fonctionnement	2 693 844,08 €	56 000,00 €	002 - Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement)
		2 637 844,08 €	1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé (recettes d'investissement)
Section d'investissement	3 733 409,42 €	3 733 409,42 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes d'investissement)

N° 6

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES LOCALES POUR 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 25 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (L. FRETU-PERRIER, M. BOUDJELLABA, S. FORNENGO par procuration) :

- ADOPTE les taux d'imposition des 3 taxes locales pour 2020.

N° 7

BUDGET PRIMITIF 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 19 VOIX POUR, 9 REFUS DE VOTE (A. MELLIES, E. FERNANDES-RAMALHO, JP. CHARRIER, C. CHARRIER par procuration, L. FRETU-PERRIER, M. BOUDJELLABA, S. FORNENGO par procuration, B. JANNOT, P BOUTY par procuration) :

- ADOPTE le Budget Primitif 2020.

Sortie de madame Eydan

Présents : 20

Procurations : 7

Absents : 6

N° 8

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE 2020 - ABATTEMENT EXCEPTIONNEL AU TITRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 24 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (L. FRETU-PERRIER, M. BOUDJELLABA, S. FORNENGO par procuration) :

- APPROUVE l'institution d'un abattement exceptionnel de 50 % sur le montant de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure due par chaque redevable au titre de la TLPE 2020.

N° 9

EXONERATION EXCEPTIONNELLE DE LOYERS ET CHARGES AU TITRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE PAR 27 VOIX POUR :

- APPROUVE l'exonération complète de l'ensemble des loyers et charges du 2^{ème} trimestre 2020 pour les locaux susvisés pour lesquels la ville est bailleuse.

Retour de madame Eydan

Présents : 21

Procurations : 7

Absents : 5

N° 10

TARIFS DES DROITS DE PLACE ET DROITS DIVERS DE VOIRIE - ABATTEMENT EXCEPTIONNEL AU TITRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE PAR 28 VOIX POUR :

- APPROUVE l'exonération exceptionnelle sur les droits de place et droits divers de voirie, institués par la délibération n°7 du 27 juin 2017, due par chaque redevable concerné au titre des demandes en la matière pour l'année 2020.

N° 11

GRATUITE POUR LES FAMILLES AU SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE MUNICIPALE POUR LA PERIODE DU 11 MAI AU 3 JUILLET

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE PAR 28 VOIX POUR :

- ADOPTE le principe de gratuité pour les repas servis dans le cadre de la restauration scolaire du 11 mai 2020 au 3 juillet 2020 inclus.

N°12

PRIME EXCEPTIONNELLE À CERTAINS AGENTS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE COVID 19

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE PAR 28 VOIX POUR :

- DECIDE d'instaurer une prime exceptionnelle pour certains agents municipaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie COVID 19 dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N°13

MAINTIEN DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS TERRITORIAUX PLACÉS EN CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE À COMPTER DU 16 MARS 2020 ET PENDANT TOUTE LA PÉRIODE D'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE PAR 28 VOIX POUR :

- DECIDE de maintenir le régime indemnitaire des agents territoriaux placés en congé de maladie ordinaire à compter du 16 mars 2020 et jusqu'à la fin de la période d'état d'urgence sanitaire ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N°14

DON DE JOURS DE REPOS À UN AGENT PUBLIC AIDANT FAMILIAL OU AVEC UN ENFANT MALADE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE PAR 28 VOIX POUR :

- APPROUVE les modalités de mise en œuvre du dispositif de don de jours telles que définies ci-dessus.

N°15

CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE D'UN INTERVENANT SOCIAL AU COMMISSARIAT DE POLICE NATIONALE DE GIVORS/GRIGNY

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE PAR 28 VOIX POUR :

- APPROUVE le partenariat avec l'Etat, la commune de Grigny et l'association Le MAS, pour la mise en place d'un intervenant social au commissariat de la police nationale de Givors / Grigny ;
- AUTORISE madame la Maire à signer la convention de partenariat et tout autre document s'y rapportant.

N°16

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LA MÉTROPOLÉ DE LYON - ÉQUIPE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE PAR 28 VOIX POUR :

- APPROUVE la convention de participation financière pour l'année 2019 ;
- AUTORISE madame la Maire à signer ladite convention ;
- AUTORISE madame la Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous documents y afférent.

N°17

RÉ-ADHÉSION AU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE DE LA MÉTROPOLÉ DE LYON

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE PAR 28 VOIX POUR :

- APPROUVE l'adhésion de la commune au Plan Climat Air Energie Territorial 2030 de la Métropole de Lyon ;

- APPROUVE la méthodologie proposée, à savoir : s'engager dans l'immédiat sur la poursuite d'actions déjà mises en œuvre et prévoir conjointement la mise en œuvre d'une gouvernance Plan Climat à l'échelle communale ;
- AUTORISE Madame la Maire à signer le Plan Climat Air Energie Territorial et tout document y afférent.

N°18

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION DE L'ACCORD-CADRE DE RESTAURATION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GIVORS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE PAR 28 VOIX POUR :

- ABROGE la délibération n°9 du 1^{er} juillet 2019 relative au groupement de commandes entre la ville et le CCAS dans le cadre de la passation du marché de restauration collective ;
- APPROUVE la constitution du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE madame la Maire à signer la convention correspondante avec le C.C.A.S. de Givors, ainsi que toute pièce nécessaire dans le cadre de la participation à ce dispositif.

N°19

DIPOSITIF "MON 1ER EMPLOI" 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE PAR 28 VOIX POUR :

- APPROUVE la création de 25 emplois non permanents d'adjoints techniques ou d'adjoints administratifs pour faire face à un besoin saisonnier d'activité pour les mois de juillet et d'août 2020 ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2020.

N°20

EMPLOIS SAISONNIERS 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 24 VOIX POUR, 4 ABSTENTIONS (A. MELLIES, E. FERNANDES-RAMALHO, JP. CHARRIER, C. CHARRIER par procuration) :

- APPROUVE la création des emplois ci-dessus nécessaires au recrutement d'agents contractuels dans le cadre des accroissements saisonniers d'activités pour l'année 2020 ;
- INSCRIT au budget de l'année 2020 les crédits autorisant la création de ces postes au chapitre budgétaire 012 « charges de personnel ».

N°21

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 21 VOIX POUR, 7 ABSTENTIONS (A. MELLIES, E. FERNANDES-RAMALHO, JP. CHARRIER, C. CHARRIER par procuration, L. FRETU-PERRIER, M. BOUDJELLABA, S. FORNENGO par procuration) :

- APPROUVE les modifications du tableau des effectifs présentés ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

N°22

DÉPLOIEMENT DU RIFSEEP

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE PAR 28 VOIX POUR :

- DECIDE d'instaurer le RIFSEEP pour les cadres d'emplois mentionnés ci-dessus dans les mêmes conditions que ceux prévus par la délibération n°26 du 11 avril 2017 ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Sortie de madame Checchini

Présents : 20

Procurations : 7

Absents : 6

N°23

**MANDAT DU CENTRE DE GESTION ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON POUR
CONDUIRE UNE PROCÉDURE DE COMMANDE PUBLIQUE RELATIVE AU MARCHÉ
D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE PAR 27 VOIX POUR :

- AUTORISE le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (CDG 69) à mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de garantir la commune contre les risques financiers décès et accident ou maladie imputable au service, liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL selon les modalités suivantes : un taux de remboursement indemnité journalière à 100 % et une franchise de 10 jours par arrêt ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Retour de madame Checchini

Présents : 21

Procurations : 7

Absents : 5

N°24

**MODIFICATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES
SECOURS DANS L'ESPACE NAUTIQUE À COMPTER DU 22 JUIN 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 25 VOIX POUR, 3 ABSTENTIONS (L. FRETU-PERRIER, M. BOUDJELLABA, S. FORNENGO par procuration) :

- ADOPTE la modification du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de l'espace nautique de la commune de Givors à compter du 22 juin 2020 ;
- AUTORISE madame la Maire à signer la modification du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours ci-joint, applicable à compter du 22 juin 2020 ;
- DIT que le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, après signature, fera l'objet d'un affichage au sein de l'espace nautique et en bordure des bassins ;
- DIT que le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, après signature, fera l'objet d'une communication à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

CESSION DU VÉHICULE COMMUNAL CABSTAR NISSAN IMMATRICULÉ 5036-VW-69

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE PAR 21 VOIX POUR, 7 ABSTENTIONS (A. MELLIES, E. FERNANDES-RAMALHO, JP. CHARRIER, C. CHARRIER par procuration, L. FRETU-PERRIER, M. BOUDJELLABA, S. FORNENGO par procuration) :

- **ACCEPTTE** la cession du véhicule communal Cabstar NISSAN immatriculé 5036–WV–69 à la compagnie d'assurances Groupama Rhône-Alpes Auvergne ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le certificat de cession de véhicule et tout acte y afférent et plus généralement à faire le nécessaire pour mener à bien cette cession ;
- **INSCRIT** en recettes sur le budget principal de la commune le produit de la vente ainsi que les différentes opérations comptables s'y rapportant.

Levée de séance à 21h55